



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11 août 2019

Dossier complet le :

11 août 2019

N° d'enregistrement :

2019-0165

1. Intitulé du projet

Le site DOMYOS souhaite déménager ses activités du site DECATHLON CAMPUS vers son site de Marcq en Baroeul. Ce projet intègre également des modifications du site de Marcq en Baroeul, notamment la construction d'une extension ainsi que la création de plus de 50 places de parking.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PARK NORTHWEST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maria JAKUBECHOVA

RCS / SIRET

4 5 3 6 2 8 4 0 6

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit la création de 188 places de parking ouvertes au public en plus sur une surface de 5484 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au déménagement des équipes process textile et de leurs laboratoires et ateliers de prototypage du site de Decathlon Campus de Villeneuve d'Ascq sur le site de Domyos à Marcq-en-Baroeul.

Ce projet entraîne :

- la construction d'une extension (2803 m²) permettant d'accueillir sur deux étages : des laboratoires, du stockage, des bureaux, des API, des salles de réunion, des sanitaires et le cabinet de kinésithérapie ;
- la création de 188 nouvelles places de parking (5484 m²) ;
- le remodeling du bâtiment existant, avec notamment la construction d'une mezzanine (1518 m²).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire une extension sur le site de Domyos à Marcq-en-Baroeul permettant d'accueillir les équipes process textile, leurs laboratoires et leurs ateliers de prototypage (laboratoires, bureaux, API, sanitaires) présents le site de Decathlon Campus à Villeneuve d'Ascq.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée estimative entre mars 2020 et mars 2021.

Ils vont consister en l'extension du bâtiment principal, le remodeling de ce dernier, et la création de 188 nouvelles places de parking.

Le projet s'accompagnera également de la réalisation de VRD (voirie, réseaux, parkings, cheminements piétons...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment nouvellement créé comprendra :

- des ateliers de prototypage industriel (API),
- des bureaux,
- des salles de réunions,
- des sanitaires,
- des laboratoires,
- une zone de stockage,
- un cabinet de kinésithérapie.

Le reste du site gardera ses fonctions, à savoir la partie ERP (magasin, clubs de sport...), les bureaux et les restaurants.

Il n'y aura aucun de rejets liquides (autre que les eaux sanitaires) et les rejets atmosphériques seront uniquement diffus.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire, il sera déposé en août 2019.

Le site n'est soumis à aucune rubrique ICPE.

L'exploitant a également prévu de déposer un Porter à connaissance concernant les évolutions liées au Dossier Loi sur l'Eau déposé en 2008. Pour rappel, le site est soumis à déclaration pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0.

Cf. Annexe 6.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parking :	188 places sur 5484 m ²
Bâtiment extension RDC :	2803 m ²
Bâtiment extension R+1 :	2660 m ²
Mezzanine bâtiment existant :	1518 m ²
Bâtiment existant :	12821 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

DOMYOS
1 rue du Pavé Stratégique
59700 Marcq en Baroeul

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°08'73"68 Lat. 50°68'75"39

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 10km de la ZNIEFF 310013374 : Lac du Héron (ZNIEFF continentale de type 1) (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (consultation du site internet Geoportail - Juin 2019).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc naturel régional Scarpe-Escaut à environ 30km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du Bruit de Lille Métropole est relatif aux routes départementales. En ce qui concerne la commune de Marcq-en-Baroeul, cinq routes départementales sont concernées. Trois en "Approfondissement du diagnostic", la D48 (à environ 4km), la D652 (aux abords du site) et la D656 (à environ 5km). Deux en "Recherche d'une solution globale", la D617 (aux abords du site) et la D670 + D5 (à environ 3km). (cf. Annexe 8)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à 50 m du périmètre de protection du monument historique La Chapelle Octogonale (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zones à dominante humide ayant fait l'objet d'une délimitation référencées sur Carmen (http://carmen.carmencarto.fr/52/zdh_aeap.map). La plus proche se situe à environ 1km du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Baroeul n'est pas couverte ni par un PPRN, ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé en tant que site pollué sur la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Baroeul est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe des calcaires carbonifères par arrêté préfectoral du 03/02/2004 (cf. Annexe 9)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (demande faite auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc naturel régional Scarpe-Escaut (Natura 2000 : Directive Habitats et directive Oiseaux) à environ 40km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau potable est fournie par le réseau public de Marcq-en-Baroeul, exploité par les sociétés Iléo et Sourceo. Elle est utilisée par Domyos à des fins sanitaires (lavabos, douches, WC).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets des effluents de process dans les eaux souterraines et pas de constructions en sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terre récupérée pour le terrassement servira à créer des merlons autour du site ainsi que pour rattraper le niveau entre le terrain existant et l'extension.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation de nouveaux espaces dans le cadre du projet. Empiètement sur des zones enherbées tondues, sans impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 30km du parc naturel régional Scarpe-Escaut (Natura 2000 : Directive Habitats et directive Oiseaux).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 30km du parc naturel régional Scarpe-Escaut (Natura 2000 : Directive Habitats et directive Oiseaux).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommations ou de création de nouvelles surfaces du fait du projet (site déjà existant).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flux supplémentaires le matin et en fin d'après-midi du fait de l'augmentation d'environ 300 collaborateurs. Le projet n'impactera pas la clientèle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra être source de bruit : - pendant les travaux en raison de l'intervention sur site des engins et matériels de chantier. Les impacts semblent faibles à négligeables. - pendant la phase d'exploitation par l'utilisation du parking par les usagers et l'utilisation de la voie de livraison par les poids lourds. Le site actuel est peu émetteur de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations uniquement pendant la période de chantier, notamment au passage du cylindre lors de la création du parking.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ajout de lumières sur le parking pour les 188 places créées. Toutes les lumières seront dirigées vers le bas.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement les gaz d'échappement des véhicules sur le parking,</p> <p>Rejets atmosphériques diffus uniquement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de rejets de process.</p> <p>Les eaux pluviales des aménagements extérieurs seront raccordées au réseau d'eaux pluviales existant avec une adaptation des bassins de rétention existants si besoin. Après un passage dans un séparateur d'hydrocarbures, les eaux du bassin sont rejetées dans le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Du fait des 300 personnes en plus et de la création de sanitaires supplémentaires, les effluents liquides liés aux rejets des eaux usées augmentera.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra engendrer des déchets non dangereux ou inertes pendant la période de chantier.</p> <p>Les déchets qui seront produits après le déménagement sont les mêmes qu'actuellement, à savoir : chutes de textile (50kg/sem), chutes de papier (1000L/sem), films plastique (1000L/sem) et chutes de mousse (70kg/an). Ces déchets sont collectés dans des bennes spécifiques.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation du nombres de places existantes sur un site existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà existant , aucune modification de l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

10 avis de l'autorité environnementale sont recensés pour des projets implantés sur la commune de Marcq-en-Baroeul mais ils ne sont pas susceptibles d'impacter le site de Domyos (entre 2014 et 2019). (<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Consultation-des-avis-examens-au-cas-par-cas-et-decisions->)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Pré-équipement de places de stationnement pour véhicules électriques,
- Création d'un local vélo de 50 places,
- (Récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires du site).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu que :

- Le site actuel a peu d'impact sur l'air, les déchets, le sol et le bruit ;
- Le projet est une extension d'un site déjà existant ;
- Les nuisances du site émises en phase d'exploitation (bruit, vibrations , trafic, émission lumineuse) semblent faibles à l'échelle de la zone et du site déjà existant ;

Nous estimons que le projet ne nécessite pas une instruction d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Dossier Loi sur l'Eau - Annexe 7 : Identification de la ZNIEFF 310013374. - Annexe 8 : Plan de prévention du bruit du département Nord. - Annexe 9 : Arrêté préfectoral constatant la liste des communes inclusent dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères (ZRE) du 20 janvier 2004.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villeneuve d'Ascq

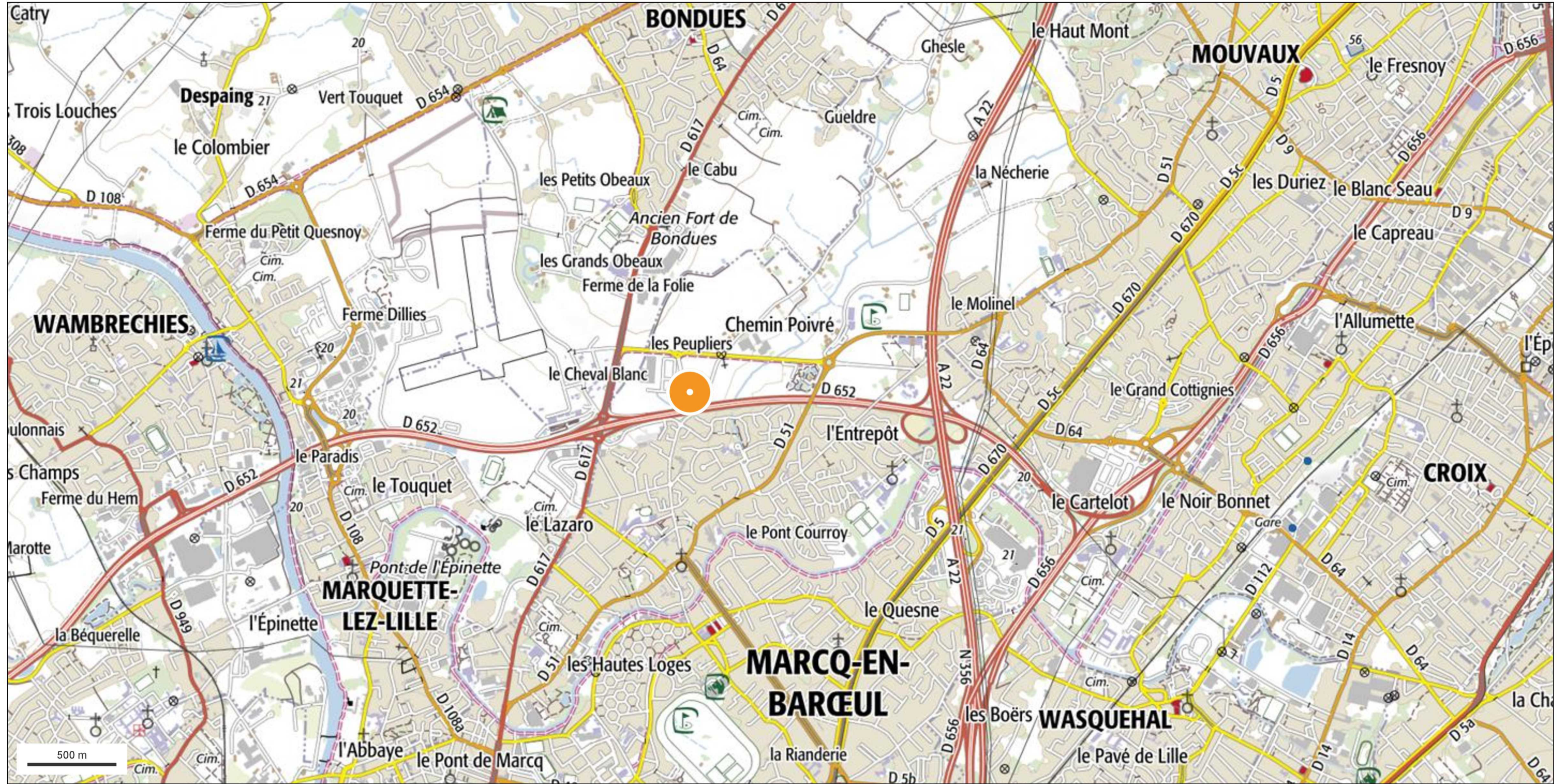
le, 18/07/2019

Signature

JAKUBĚCHOVÁ MARJA

PARK NORWEST
Société par ACTIONS SIMPLIFIÉE À
CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 4 Boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
453 628 406 RCS LILLE

e cadre ci-dessus



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

DOMYOS 1 Allée des Olympiades 59700 Marcq-en-Barœul

Longitude : 3° 05' 57" E
Latitude : 50° 41' 07" N







re du Dr. D...





Rue Pavé Stratégique

P1

Avenue du Général de Gaulle D617

L2

Allée des Olympiades

P2

L3

L1

Rocade Nord Ouest D652

50 m

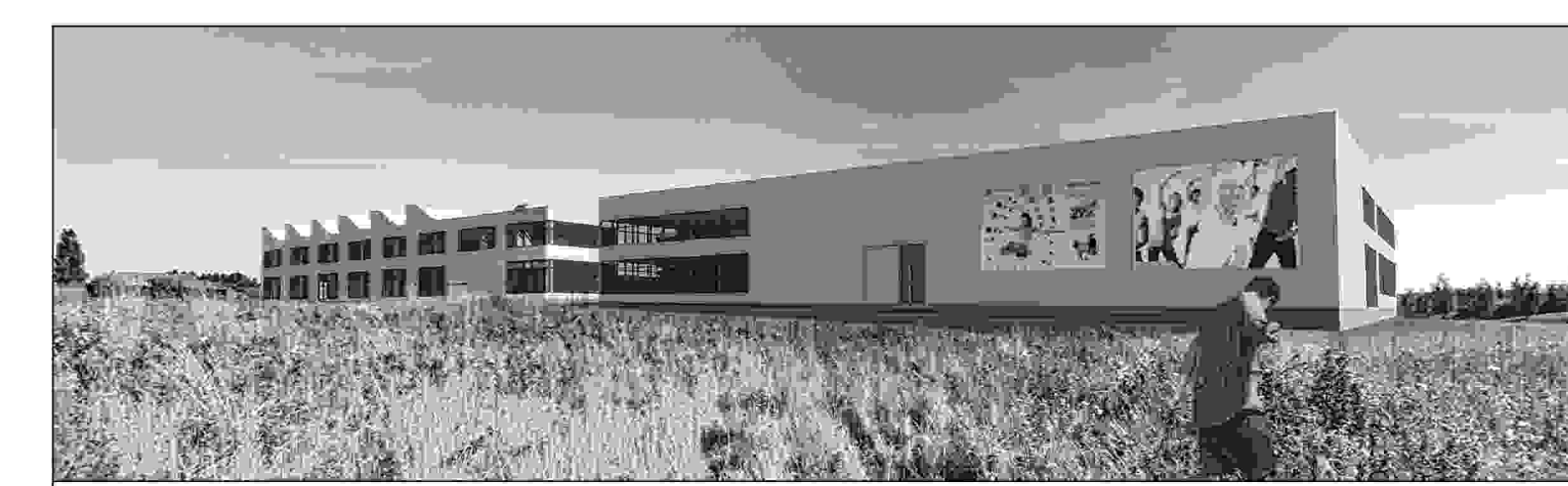




Allée des Olympiques



081 7 06610



DOMYOS

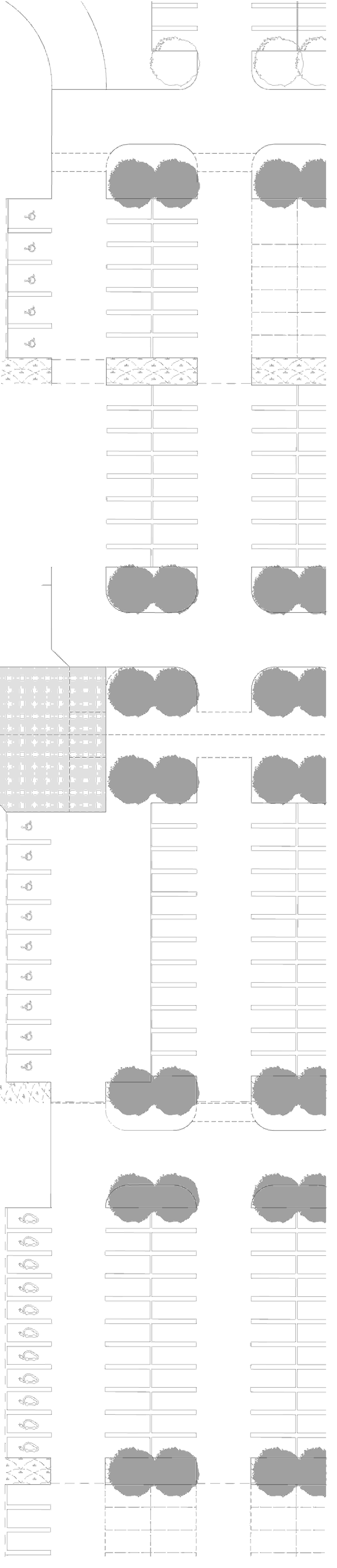
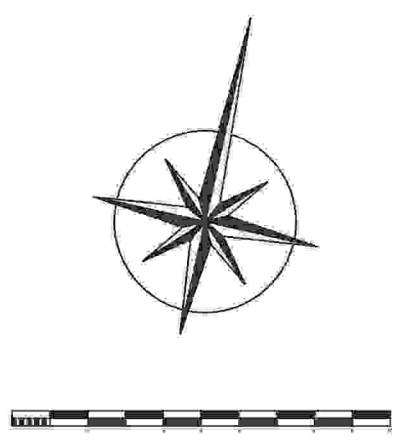
DOMYOS - Extension

1 Avenue des Olympiades - 59700 Marcq-en-Baroeul

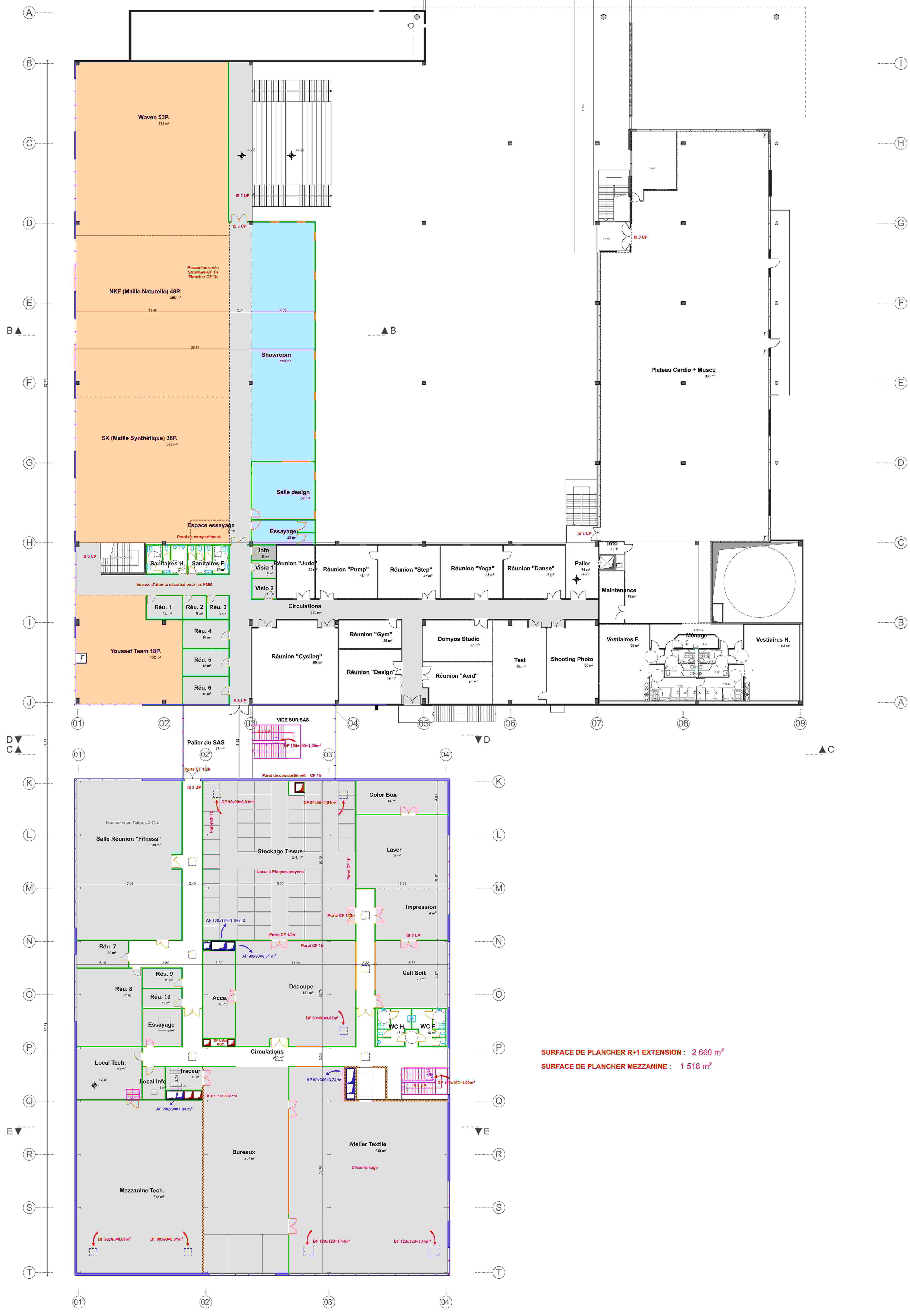
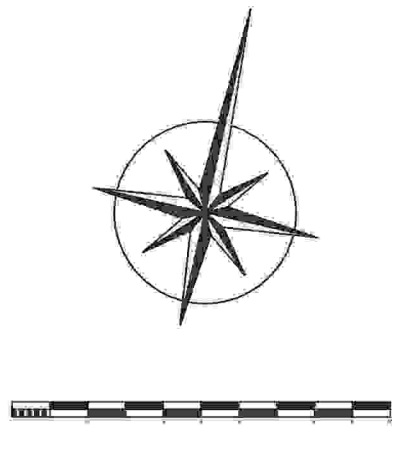
Maître de l'ouvrage	DOMYOS Mme Caroline LAMERAI 1 Avenue des Olympiades 59700 Marcq-en-Baroeul	Signature:
Architecte	Pierre COPPE Architectes S.a.r.l. 14 Rue de la Chapelle - 59100 59127 Roubaix cedex Mail: pierre.coppe@coppe.fr	Signature:
Maître d'œuvre	Moduo Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanglein-en-Médailles	Signature:
Bureaux d'études	Moduo (Structure - VRD) Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanglein-en-Médailles	Signature:
Bureaux d'études	Moduo Energie (Électricité - Fluides - Thermiques) Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanglein-en-Médailles	Signature:
Bureau de contrôle	Bureau Helmut Construction Avenue de la Gare 27 Allée du Chapeau 59600 Villeneuve-d'Ascq	Signature:

APS	Plan Masse Projet	Chef de projet: Destiné par: TP
01		Echelle 1:500
		Impression: 04/02/2019

Int.	Remarque	Date de modification	Nom de la modification	Document n° 754-1700	Version par:
A					
B					
C					



DOMYOS			
DOMYOS - Extension			
1 Avenue des Olympiques 59700 Marcy-en-Barrois			
Maitre de l'ouvrage	DOMYOS Marc LUCAS 1 Avenue des Olympiques 59700 Marcy-en-Barrois		Signature :
Architecte	Pierre COPPE Architectes S.A.S. 30 Rue de la République 59000 Lille Tel: 03 20 25 95 99		Signature :
Maitre d'oeuvre	Moduo Par Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 43 Avenue de l'Europe 59000 Sanghin-en-Artassois Tel: 03 20 76 14 00		Signature :
Bureaux d'études	Moduo (Structure - VRD) Par Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 43 Avenue de l'Europe 59000 Sanghin-en-Artassois Tel: 03 20 76 14 00		Signature :
Bureaux d'études	Moduo Energie (Électrique - Fluides - Thermiques) Par Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 43 Avenue de l'Europe 59000 Sanghin-en-Artassois Tel: 03 20 76 14 00		Signature :
Bureau de contrôle	Bureau Viteau Construction Avenue René de France 27 Rue de Charpentier 59000 Villeneuve d'Ascq Tel: 03 20 76 25 00		Signature :
APS	RDC - Projet		Chef de projet: Dessiné par: TP
02.0			Echelle 1:200
Imprimé le:	04/07/2019		
Titre	Demandeur	Date de création	Objet de la modification
T			
R			
Q			
P			
O			
N			
M			
L			
K			
J			
I			
H			
G			
F			
E			
D			
C			
B			
A			



SURFACE DE PLANCHER R+1 EXTENSION : 2 660 m²
 SURFACE DE PLANCHER MEZZANINE : 1 518 m²



DOMYOS			
DOMYOS - Extension			
1 Avenue des Olympiades 59700 Marqu'en-Baroeul			
Maitre de l'ouvrage	DOMYOS Maison Carrière LINGAN 1 Avenue des Olympiades 59500 Marqu'en-Baroeul		Signature :
Architecte	Pierre COPPE Architectes S.A.S. 30 Rue de la République 59500 Marqu'en-Baroeul Tel : 03 20 29 55 59		Signature :
Maitre d'oeuvre	Moduo Parc Scientifique de la Haute Borne de Valenciennes 4740 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanghin-en-Artassies Tel : 03 20 76 14 00		Signature :
Bureaux d'études	Moduo (Structure - VRD) Parc Scientifique de la Haute Borne de Valenciennes 4740 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanghin-en-Artassies Tel : 03 20 76 14 00		Signature :
Bureaux d'études	Moduo Energie (Électrique - Fluides - Thermiques) Parc Scientifique de la Haute Borne de Valenciennes 4740 40 Avenue de l'Industrie 59500 Sanghin-en-Artassies Tel : 03 20 76 14 00		Signature :
Bureau de contrôle	Bureau Victra Construction Avenue Marie de France 27 Rue de Charpentier 59600 Allennes-les-Bains Tel : 03 20 79 25 00		Signature :

APS	R+1 - Projet	Chef de projet :
02.1		Échelle 1:200
		Imprimé le : 03/07/2019

N°	Demander	Date de modification	Objet de la modification	Revisé par :	APPB par :
0					
1					
2					
3					

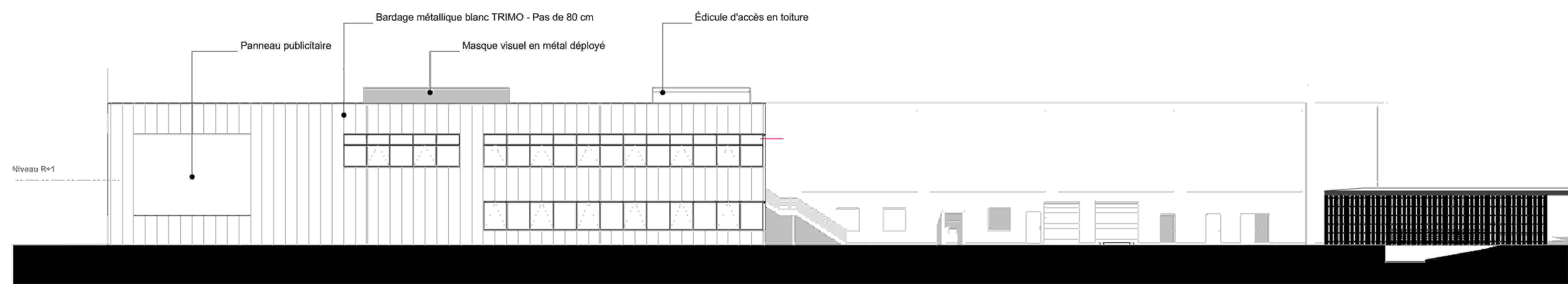
Notes : Les plans sont destinés à être utilisés en tant que tels. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.



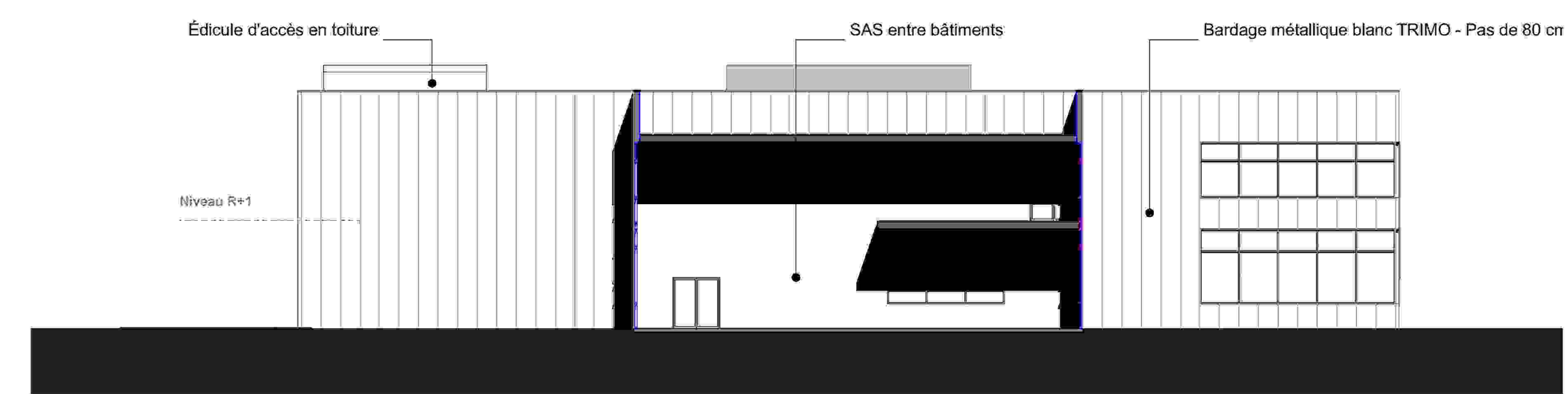
FACADE OUEST



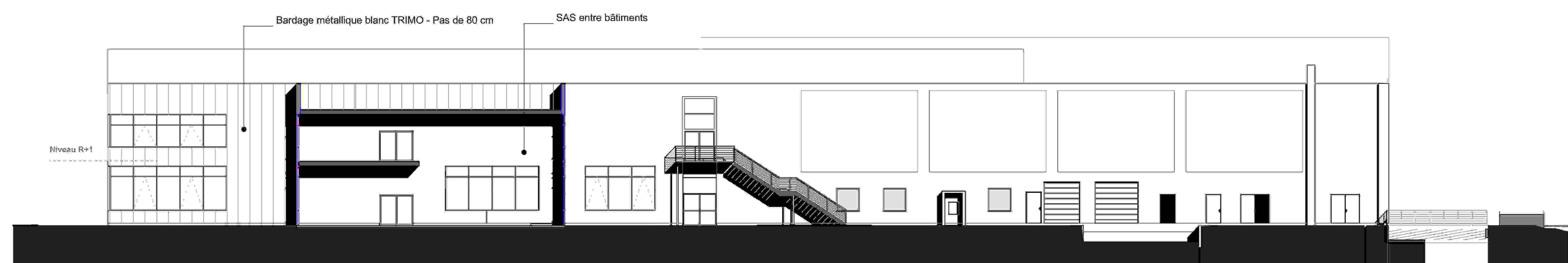
FACADE EST



FACADE SUD - Extension



FACADE NORD - Extension



FACADE SUD - Existant



DOMYOS	
DOMYOS - Extension	
1 Avenue des Olympiades - 59100 Marquion - France	
Maitre de l'ouvrage	DOMYOS Mme Caroline LAMFAN 1 Avenue des Olympiades 59100 Marquion - France
Architecte	Pierre COPPE Architectes S.A.S.L 14 Rue de la Paix - 59100 59137 Roubaix cedex Mail: pierre@coppearchitectes.fr
Maitre d'oeuvre	Moduo Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59502 Sanghin-en-Médérais
Bureaux d'études	Moduo (Structure - VRD) Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59502 Sanghin-en-Médérais
Bureaux d'études	Moduo Energie (Électricité - Fluides - Thermiques) Parc Scientifique de la Haute Borne de Villeneuve d'Ascq 40 Avenue de l'Industrie 59502 Sanghin-en-Médérais
Bureau de contrôle	Bureau Vertus Construction Avenue de la Gare 27 Rue du Commerce 59600 Willems - France

APS	Façades	Chef de projet:
04		Destiné par: TP
		Echelle 1:200
		Imprimé le: 04/02/2019

Int	Remarque	Date de modification	Nom de la modification	Destiné par: 754-1700	Vérifié par:
A					
B					
C					

Note: Les plans sont valables uniquement pour le permis de construire. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour d'autres permis de construire.



Sigal

Aéroclub de Lille
Bondues - UALRT...

École Française
de Parachutisme Lille...

Olivier Maes
Aviation

TOTAL ACCESS

IL RISTORANTE,
le restaurant italien de...

GIFI

Les Partisans du Goût
Aux Pains d'Olivier

AFPC

Domyos Club

Sogood Domyos

Philippe MARSELLA
Kiné du Sport &...

DEFRETIN

Jardiland

École primaire
publique Marcel Pagnol

Centre EPIC'Action
- Psychothérapie...

Locagel

EMDE

La Ferme aux Oies

L'Estaminet de La
Ferme aux Oies

MB TALENTS

Jansens Olivier

Analou Coiffure Bio

Ecole du Chat

Chambre
Les A...

100 m



Lac du Héron (Identifiant national : 310013374)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 01330001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , .- 310013374, Lac du Héron. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013374.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 659881°-2628460°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Nord
- Commune : Villeneuve-d'Ascq (INSEE : 59009)
- Commune : Hem (INSEE : 59299)
- Commune : Forest-sur-Marque (INSEE : 59247)

1.2 Superficie

280,98 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 22
Maximale (mètre): 25

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le Lac du Héron est un vaste plan d'eau. C'est le premier d'une série de lacs artificiels. Le site a été entièrement réaménagé pour l'accueil du public, ce qui lui vaut d'être un cadre de promenade agréable au sein de la communauté urbaine de Lille. Il est entouré de prairies hygrophiles à mésophiles et de boisements type chênaie-frênaie et aulnaie-frênaie souvent sous plantation de peupliers. Cependant, la plupart des végétations gardent la trace du caractère artificiel et surtout fortement fréquenté du lieu. La majeure partie des végétations sont actuellement eutrophiles et d'un intérêt floristique limité, même si certaines espèces déterminantes de ZNIEFF (non introduites!) ont été recensées. La seule espèce rare et protégée citée sur le site, la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), n'a pas été revue en 2010. L'indigénat du Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), autre espèce protégée, reste à confirmer. A la condition d'une gestion vraiment adaptée, notamment par fauche exportatrice aux périodes favorables pour la végétation et par suppression de toutes les plantations de peupliers, certaines potentialités phytocénocotiques pourraient progressivement mieux s'exprimer et permettre à moyen terme la structuration et la diversification floristique de communautés végétales prairiales, préforestières et forestières plus typiques et d'intérêt patrimonial. Le Lac du Héron fait partie d'un ensemble de six plans d'eau artificiels, creusés dans une zone marécageuse afin de réguler l'évacuation des eaux de pluie et le régime de la Marque. Quatorze espèces déterminantes y ont été observées. Concernant la batrachofaune, le Triton crêté est inscrit à l'Annexe II de la Directive européenne Habitat. Son statut assez commun en région confère une importance particulière aux populations régionales en terme de conservation. (GODIN, 2003). Deux espèces déterminantes de papillons diurnes ont été observées sur le site : la Thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*), qui est peu commune au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2005), et la Thécla de l'Orme (*Satyrrium w-album*), espèce exceptionnelle dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2005) et dont la priorité de conservation est très forte à l'échelle nationale. Cette espèce est présente dans toute la France mais ses populations sont très localisées et constituées de faibles effectifs (DUPONT, 2001). L'espèce est rencontrée dans les bois, lisières, fourrés et haies constitués en partie d'Orme. Les populations ont principalement régressé suite au fort recul des Ormes, touchés par la Graphiose depuis 1970 (LAFRANCHIS, 2000). Parmi les Orthoptères présents sur le site, le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) est fortement menacé d'extinction dans la Liste rouge française pour le domaine néomoral (atlantique au sens large) (SARDET & DEFAUT, 2004). L'espèce se retrouve en général dans des prairies humides à joncs et autres végétaux hygrophiles (COUVREUR & GODEAU, 2000). La Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) est peu commune en région (FERNANDEZ et al., 2004). L'espèce fréquente des milieux à végétation assez haute et non fauchée (COUVREUR & GODEAU, 2000). Le Gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*) et le Criquet des carrières (*Chrysochraon dispar*), également présents sur le site, sont tous deux identifiés comme étant peu communs et en marge de leur aire de répartition dans la région (FERNANDEZ et al., 2004). La Couleuvre à collier est peu commune dans le Nord – Pas-de-Calais. Elle est généralement observée à proximité de l'eau, dans les vallées, les zones d'étangs et les prairies humides (GODIN, 2003) Le Martin-pêcheur est nicheur certain sur le site du Lac du Héron. Il est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et il est très commun dans la région. L'espèce affectionne des cours d'eau petits à moyens, à berges meubles et verticales où il creuse une galerie pour la nidification (GODIN et al., 2003). Le Phragmite des joncs, commun dans la région (TOMBAL [coord.], 1996), et la Gorgebleue à miroir, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et également commune en région (TOMBAL [coord.], 1996), sont tous deux nicheurs probables. Après avoir connue une très forte progression pendant les années 1980-1990, la

Gorgebleue à miroir est actuellement assez répandue dans la région. Elle a une préférence pour les milieux fermés comme les roselières et les bosquets de saules ; les milieux plus ouverts et les dépressions de marais constituent quant à eux des terrains de chasse privilégiés. La Bondrée apivore et la Sarcelle d'été sont des nicheuses possibles sur le site (TOMBAL [coord.], 1996).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Historique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Pas de modification du périmètre.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Vandalisme	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Etrépage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations de haies et de bosquets	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Amphibiens	- Phanérogames	- Oiseaux
- Autre Faunes	- Poissons	- Ptéridophytes	- Orthoptères
- Bryophytes	- Reptiles		- Lépidoptères
- Lichens			
- Mammifères			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38.22 <i>Prairies de fauche des plaines médio-européennes</i>				
	53.1 <i>Roselières</i>				
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	37.21 <i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.13 <i>Eaux eutrophes</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87.2 <i>Zones rudérales</i>				
	22.411 <i>Couvertures de Lemnacées</i>				
	22.432 <i>Communautés flottantes des eaux peu profondes</i>				
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>				
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>				
	22.323 <i>Communautés naines à Juncus bufonius</i>				
	87.1 <i>Terrains en friche</i>				
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>				
	84.2 <i>Bordures de haies</i>				
	37.24 <i>Prairies à Agropyre et Rumex</i>				
	37.715 <i>Ourlets riverains mixtes</i>				
	37.72 <i>Franges des bords boisés ombragés</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	38.111 <i>Pâturages à Ray-grass</i>				
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				
	53.13 <i>Typhaies</i>				
	53.14 <i>Roselières basses</i>				
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	82.11 <i>Grandes cultures</i>				
	83.151 <i>Vergers septentrionaux</i>				
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton alpestre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton crêté</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
Lépidoptères	219754	<i>Neozephyrus quercus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla du Chêne (La), Porte-Queue bleu à une bande blanche (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				2003
	219755	<i>Satyrrium w-album</i> (Knoch, 1782)	<i>Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thécle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				2005
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GON				1990 - 2007
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GON				1990 - 2007
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'été</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON				1990 - 2007
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gorgebleue à miroir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GON				1990 - 2007
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON				1990 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	<i>Criquet des clairières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale des Roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
	66114	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
	65722	<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Decticelle bariolée, Dectique brévipenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
Phanérogames	81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	<i>Guimauve officinale, Guimauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL				2000
	87136	<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	<i>Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL				2006
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	<i>Orge faux seigle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL				2006
	116928	<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	<i>Renoncule aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL				2002
	139900	<i>Rhinanthus angustifolius</i> subsp. <i>grandiflorus</i> (Wallr.) D.A.Webb, 1972	<i>Rhinanthe à grandes fleurs, Rhinanthe à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL				2006
Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Anguille d'Europe, Anguille européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000
	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	<i>Loche de rivière, Loche épineuse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	67534	<i>Misgurnus fossilis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loche d'étang</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000
	67417	<i>Rhodeus sericeus</i>	<i>Bouvière</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000
	67778	<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	<i>Truite de mer,</i> <i>Truite commune,</i> <i>Truite d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 59 – Données RHP				1994 - 2000
Reptiles	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1997

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67534	<i>Misgurnus fossilis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CAILLERETZ, A., BLONDEL, C., GOVAERE, A., RAEVEL, P.	2008	Actualisation de l'inventaire des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille. Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole. 2 vol., 1 : rapport de synthèse, pp 1-28 ; 2 : rapport annexe, pp 1-33 + 1 CD
	COUVREUR, J.-M. & GODEAU, J.-F.	2000	Atlas des Orthoptères de la Famenne (Criquets, sauterelles et grillons). Publication du Centre de recherche de la nature, des forêts et du bois. 284 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	DE FOUCAULT, B.	1991	Contributions floristiques régionales 1989-1990 {Regional floristic contributions 1989-1990}, Bull. Soc. Bot. N. Fr.
	DUPONT, P.	2001	Plan national de restauration pour la conservation des Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Première phase : 2001-2004). Office pour l'information éco-entomologique. 188 p.
	FERNANDEZ, E., FRANCOIS, A., VANAPPELGHEM, C.	2004	Inédit
	GODIN, J. (coord.).	2003	Partez à la rencontre de la biodiversité. Les Amphibiens et les reptiles liés à l'eau du bassin Artois-Picardie. Agence de l'Eau Artois-Picardie. 32 p.
	HAUBREUX, D., (coord.).	2005	Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord-pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Rhopalocères et les Hétérocères du Nord-Pas-de-Calais (in prep).
	LAFRANCHIS, T.	2000	Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Biotope, Méze. (Collection Parthénopé). 448 p.
	SARDET, E., DEFAUT, B. (coord.)	2004	Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénologiques, 9 : 125-137.
	TOMBAL J.-C., (COORD.)	1996	Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.
Informateur	Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL		
	FDAAPPMA 59 – Données RHP		
	GON		
	GON - Base de données FNAT		



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

03 FEV. 2004

PRÉFECTURE DU NORD

POLICE de l'EAU et des MILIEUX AQUATIQUES

DIREN Nord Pas de Calais	Attribution	Liaison avec	Copie réponse	Information
2004-01-03	X			
Calendrier				

ARRETE PREFECTORAL constatant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères

**LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, PREFET DU NORD,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 211-2, L 211-3 et L214-1 à L214-6 ;

VU le décret n° 93.742 modifié du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues à l'article L 214-1 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 93.743 modifié du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article L 214-1 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 94.354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 relatif aux zones de répartition des eaux ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 2 du décret n° 94-354 modifié, il appartient au préfet de constater par arrêté la liste des communes du département incluses dans les zones de répartition des eaux ;

CONSIDERANT que le département du Nord est concerné par une zone de répartition des eaux mentionnées à la partie B de l'annexe du décret n°2002-869 du 11 septembre 2003 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord :

DIREN Nord-Pas de Calais
E: 2857
Le 5 FEV. 2004

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La nappe des calcaires carbonifères est classée en zone de répartition des eaux en raison de sa surexploitation.

La liste des communes du département incluses dans la zone de répartition des eaux et, pour chaque commune, la profondeur par rapport au terrain naturel à partir de laquelle les dispositions relatives à la répartition des eaux s'appliquent, sont indiquées ci-après :

Commune	N°INSEE	Profondeur par rapport au niveau du terrain naturel
AIX	59004	50 mètres
ANSTAING	59013	50 mètres
ARMENTIERES	59017	110 mètres
AVELIN	59034	50 mètres
BACHY	59042	50 mètres
BAISIEUX	59044	30 mètres
BONDUES	59090	130 mètres
BOURGHELLES	59096	50 mètres
BOUSBECQUE	59098	130 mètres
BOUVINES	59106	50 mètres
CAMPHIN-EN-PEVELE	59124	50 mètres
CAPPELLE-EN-PEVELE	59129	50 mètres
CHERENG	59146	50 mètres
COBRIEUX	59150	50 mètres
COMINES	59152	120 mètres
CROIX	59163	90 mètres
CYSOING	59168	50 mètres
DEULEMONT	59173	120 mètres
EMMERIN	59193	50 mètres
ENNEVELIN	59197	50 mètres
FACHES-THUMESNIL	59220	50 mètres
FOREST-SUR-MARQUE	59247	50 mètres
FRELINGHIEN	59252	110 mètres
FRETIN	59256	50 mètres
GENECH	59258	50 mètres
GRUSON	59275	50 mètres
HALLUIN	59279	140 mètres
HAUBOURDIN	59286	50 mètres
HEM	59299	60 mètres
HOUPLIN-ANCOISNE	59316	50 mètres
HOUPLINES	59317	100 mètres
LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59143	100 mètres
LA MADELEINE	59368	90 mètres
LAMBERSART	59328	100 mètres
LANNOY	59332	50 mètres
LEERS	59339	50 mètres
LESQUIN	59343	50 mètres
LEZENNES	59346	50 mètres
LILLE	59350	50 mètres
LINSELLES	59352	130 mètres
LOMME	59355	50 mètres
LOMPRET	59356	100 mètres
LOOS	59360	50 mètres
LOUVIL	59364	50 mètres
LYS-LEZ-LANNOY	59367	50 mètres
MARCQ-EN-BAROEUL	59378	90 mètres
MARQUETTE-LEZ-LILLE	59386	100 mètres

MERIGNIES	59398	50 mètres
MONS-EN-BAROEUL	59410	50 mètres
MOUCHIN	59419	50 mètres
MOUVAUX	59421	130 mètres
NEUVILLE-EN-FERRAIN	59426	100 mètres
NIEPPE	59431	120 mètres
NOMAIN	59435	50 mètres
NOYELLES-LES-SECLIN	59437	50 mètres
PERENCHIES	59457	100 mètres
PERONNE-EN-MELANTOIS	59458	50 mètres
PONT-A-MARCO	59466	50 mètres
PREMESQUES	59470	120 mètres
QUESNOY-SUR-DEULE	59482	120 mètres
RONCHIN	59507	50 mètres
RONCQ	59508	130 mètres
ROUBAIX	59512	50 mètre
RUMEGIES	59519	50 mètres
SAILLY-LEZ-LANNOY	59522	50 mètres
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	59523	50 mètres
SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59527	100 mètres
SANTES	59553	50 mètres
SECLIN	59560	50 mètres
SEQUEDIN	59566	50 mètres
TEMPLEMARS	59585	50 mètres
TEMPLEUVE	59586	50 mètres
TOUFLERS	59598	50 mètres
TOURCOING	59599	100 mètres
TRESSIN	59602	50 mètres
VENDEVILLE	59609	50 mètres
VERLINGHEM	59611	110 mètres
VILLENEUVE-D'ASCQ	59009	50 mètres
WAMBRECHIES	59636	110 mètres
WANNEHAIN	59638	50 mètres
WARNETON	59643	110 mètres
WASQUEHAL	59646	90 mètres
WATTIGNIES	59648	50 mètres
WATTRELOS	59650	100 mètres
WAVRIN	59653	50 mètres
WERVICQ-SUD	59656	160 mètres
WILLEMS	59660	50 mètres

ARTICLE 2 :

Dans les communes susvisées, tous les prélèvements d'eau souterraine qui s'effectuent à une profondeur supérieure ou égale à celle prévue par l'article 1^{er}, à l'exception de ceux inférieurs à 1000m³/an, réputés domestiques, relèvent de la rubrique 4.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Ces prélèvements sont soumis à autorisation (A) ou déclaration (D) dans les conditions suivantes :

Capacité totale maximale des installations de prélèvement :

- Supérieure ou égale à **8m³/h** :**Autorisation**
- Autres cas :**Déclaration**

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 2 sont applicables à tout nouveau prélèvement postérieur à la date de publication du présent arrêté.

Les prélèvements existants à la date de publication du présent arrêté, en situation régulière au regard du code de l'environnement, qui viennent à être soumis à déclaration ou à autorisation en raison du classement de la nappe du carbonifère en zone de répartition des eaux, peuvent se poursuivre à condition que l'exploitant fournisse au Préfet dans les trois mois, s'il ne l'a pas déjà fait à l'appui d'une déclaration, les informations mentionnées à l'article 41 du décret n°93-742 du 29 mars 1993 modifié.

ARTICLE 4 :

Ainsi que prévu à l'article L 214-10 du code de l'environnement, la présente décision peut-être déferée au tribunal administratif de Lille dans les conditions prévues à l'article L 514-6 du même code.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur du Service de la Navigation du Nord, Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont ampliation sera adressée :

- aux maires des communes visées à l'article 1^{er} pour affichage en mairie pour une durée de 2 mois (un certificat attestant de l'affichage sera adressé par les maires à la Préfecture du Nord –bureau de l'Environnement - à la fin du délai d'affichage)
- à la direction de l'eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

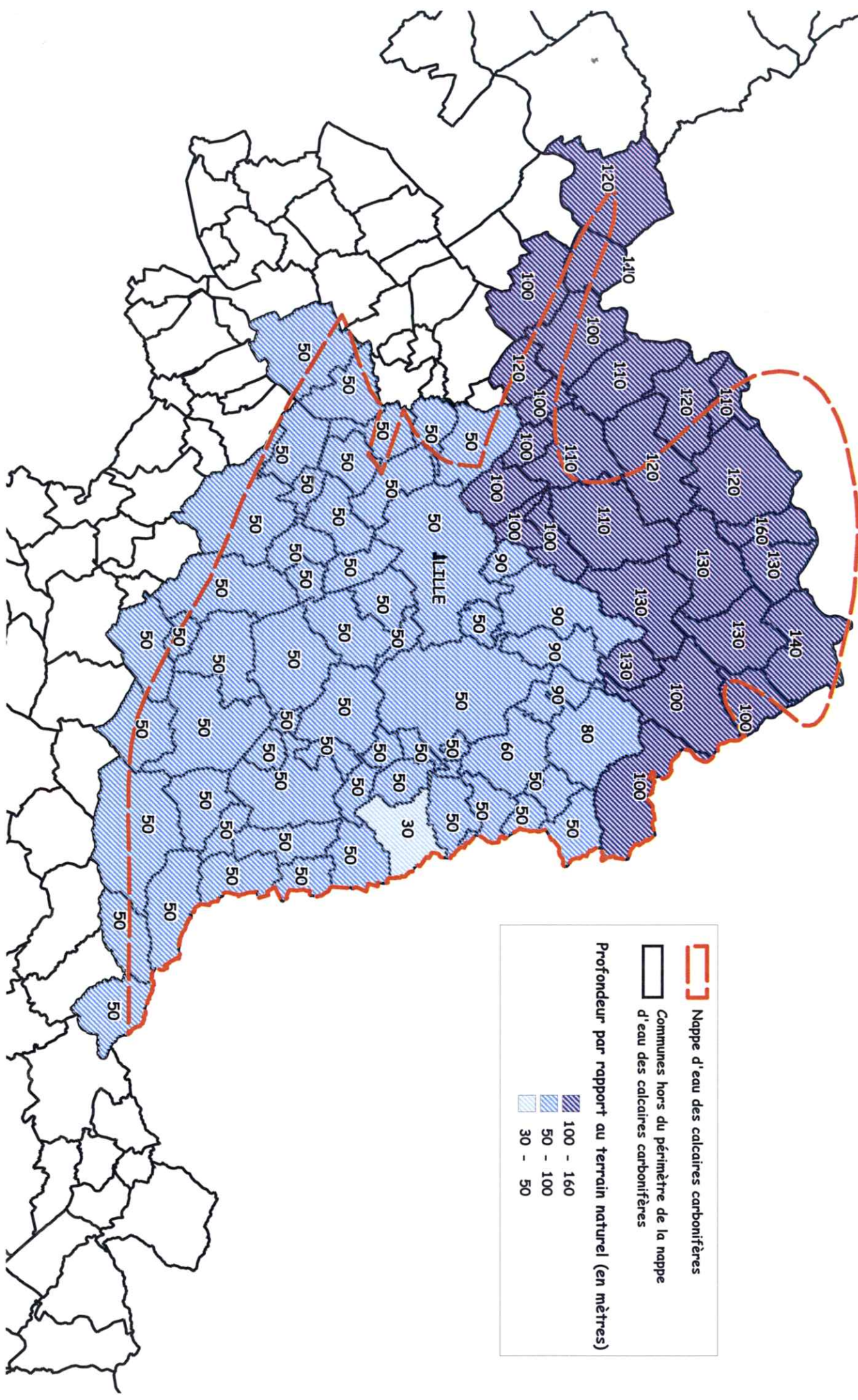
FAIT à LILLE, le 20 JAN. 2004

Le PREFET,



Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint


Christophe MARX




Communes incluses dans la zone de répartition de la nappe des calcaires carbonifères



Legend

-  Nappe d'eau des calcaires carbonifères
-  Communes hors du périmètre de la nappe d'eau des calcaires carbonifères

Profondeur par rapport au terrain naturel (en mètres)

-  100 - 160
-  50 - 100
-  30 - 50